

Procès-verbal du Conseil municipal ordinaire du 13/09/2023

Date de la convocation : 08/09/2023

Date d'affichage : 08/09/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 du mois de septembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de PEYRINS légalement convoqué se réunit en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe BARNERON, Maire.

Présents : 16 / 21.

Votants : 19 / 21.

Présents : Messieurs Barneron, Bouchon, Brient, Grillot, Heraud, Lourdin, Moulin, Vossier.

Mesdames Chaintreuil, Durand, Grillot, Juban, Liabeuf, Lopes, Miserolle, Mourvillier.

Absente : Madame Monterrat.

Excusé : Monsieur Longinotti.

Procurations : de Madame Mondon à Monsieur Brient – de Monsieur Garetti, à Monsieur Moulin – de Monsieur Ronze à Madame Miserolle.

Madame Chaintreuil a été désignée comme secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

DELIBERATIONS

Délibération n°1

Objet : Habitat Dauphinois - Demande de garantie d'emprunts.

Rapporteur : Monsieur Grillot.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 0)

Accorde sa garantie à hauteur de 50 % du remboursement d'un Prêt d'un montant total de 468 532.00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, ce qui représente une garantie de la collectivité accordée à hauteur de 234 266.00 euros, augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Délibération n°2

Objet : Redevance pour occupation du Domaine Public.

Monsieur BARNERON expose qu'une demande d'occupation de la zone de loisirs est émise par le propriétaire des structures gonflables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (Par : Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve l'occupation de la zone de loisirs pour la période précitée et fixe la redevance mensuelle au montant de 300.00 euros. Le maire est chargé du recouvrement de cette redevance par l'émission d'un titre de recettes.

Délibération n°3

Objet : Décision modificative n°3 au Budget Primitif M57.

Rapporteur : Monsieur Grillot.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 000.00 euros à la Compagnie l'Orangerie et accorde parallèlement le remboursement des achats de tickets 'Cantine' et 'ALSH'.

Pour ce faire, il procède aux virements de crédits suivants :

Section de fonctionnement

- **Ajouter** à l'article 65748 'Subventions aux associations' la somme de 1 000.00 €.
- **Ajouter** à l'article 673 – 'Titres annulés' pour un montant de 500.00 euros.
- **Déduire** à l'article 65568 'Autres contributions' la somme de 1 500.00 €.

Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

Délibération n°4

Objet : ALSH : prise en charge de frais liés au camp du Grand-Bornand.

Monsieur Grillot présente les frais engagés par les agents dans le cadre du camp du Grand-Bornand.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve la prise en charge des frais engagés par les agents, selon la liste annexée. Il autorise le maire à signer tout document y afférent.

Arrivée de Messieurs Ronze et Longinotti.

Délibération n°5

Objet : ALSH - Création d'une régie d'avances

Rapporteur : Monsieur Grillot.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 1 (Madame Miserolle)) décide de créer une régie d'avances pour l'Accueil de Loisirs de Peyrins et autorise le maire à signer tout document y afférent.

Délibération n°6

Objet : Habilitation du maire d'agir en justice devant le juge judiciaire – Parcelle ZA n°112

Rapporteur : Monsieur Barneron.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide (Par : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0) d'autoriser Monsieur le Maire à représenter la Commune devant le Tribunal Judiciaire de Valence et au besoin en référé ainsi que devant toute juridiction d'appel. Il autorise Monsieur le Maire à s'attacher les services de tous professionnels compétents (huissiers...) pour engager cette procédure,

La SELARL RETEX Avocats représentée par Maître Jimmy MATRAS, avocat spécialisé en Droit Public, du Barreau de Drôme, représentera la Commune dans cette instance.

Délibération n°7

Objet : Création d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique au 13/09/2022.

Rapporteur : Monsieur Barneron.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve la création d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique à compter du 13/09/2023. Quotité hebdomadaire : 1h00 pour cet emploi à temps non complet. L'heure de guitare électrique remplace l'heure de clarinette.

Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

Délibération n°8

Objet : Création de deux postes.

Rapporteur : Monsieur Barneron.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0) prend note de la décision de la commission du CDG 26 et abroge partiellement la délibération du 10/05/2023 pour les postes précités. En conséquence il approuve la création des 2 postes à temps complets (Adjoint administratif et Adjoint d'animation). Il autorise le maire à signer tout document y afférent.

Délibération n°9

Objet : Renouvellement des commissions de contrôle des listes électorales pour les Commune de + de 1000 habitants.

Rapporteur : Monsieur Barneron.

La liste est arrêtée comme suit : (Par : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0)

- **Monsieur Damien GRILLOT.**
- **Monsieur Franck VOSSIER.**
- **Monsieur Nicolas LOURDIN.**
- **Monsieur Didier RONZE.**
- **Madame Isabelle MOURVILLIER.**

VŒU

Objet : Vœu pour la préservation du pastoralisme dans le département de la Drôme.

Rapporteur : Monsieur Barneron.

Le pastoralisme est d'intérêt général par la loi et plus précisément le Code rural et de la pêche maritime.

Le contenu de ce vœu manque de précisions, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'ajourner ce projet de délibération. (Par : Pour : 20 – Contre : 0 – Abstention : 0)

Questions diverses

Décision du maire : Conformément aux obligations faites au Maire de rendre compte de ses décisions à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, (Article 2122.23 du Code général des collectivités territoriales), **Monsieur Barneron** présente les décisions prises depuis le dernier conseil municipal.

- Espace 'cuisine' du dernier étage : Achat d'un frigo.
- Modes doux : Complément topographique réalisé par drone pour le centre de Peyrins.
- Forage stade de foot : fourniture et pose d'un compteur d'eau.
- Bâtiments communaux : Mise en conformité des installations électriques. Rénovation des installations électriques des bâtiments communaux comprenant la fourniture, pose et raccordement bloc de sécurité en complément des travaux BAEH réalisés en janvier 2023.
- Sécurisation des abords du cimetière du village :
 - Etude Géotechnique de conception.
 - Relevé topographique en 3D.
- Salle communale Anne SYLVESTRE : Remplacement du moteur et de la carte électronique de la VMC.

- Ecole élémentaire et salle des Sans Souci : fourniture et pose de stores.
- Achats de lits doubles pour l'école maternelle.

Réunions ordinaires du conseil municipal en 2023 : 11/10/2023 – 22/11/2023 – 13/12/2023.

La réunion du conseil municipal extraordinaire du 27/09/2023 sera confirmée.

Plan Communal de Sauvegarde : il a été approuvé par arrêté du maire en date du 30/08/2023, visé par la Préfecture le 5/09/2023.

Financement des études du SDED.

Monsieur Grillot : suite à la décision du 19/07/2023, la commune de Peyrins prévoit d'étudier la création d'un réseau de chauffage commun à plusieurs bâtiments (Mairie/bibliothèque - Salle des fêtes/Cantine - Ecole maternelle – Gymnase). Nous avons sollicité le SDED pour un appui technique ainsi qu'une étude énergétique pour la réalisation de cette opération.

En retour le SDED nous informe que le reste à charge pour la commune s'élève à 687.54 euros.

Enfouissement de l'alimentation électrique du hameau de Saint-Ange. Pour information.

Adapéi : journées solidarité 'Opération brioches' en faveur des personnes handicapées intellectuelles du 09 au 15 octobre 2023.

Semaine Bleue du 2/10 au 8/10.

- Le 4/10 : après-midi cinéma en partenariat avec l'ADMR.
- Le 8/10 : après-midi jeux.

Chemin des artistes les 7 et 8 octobre.

Evacuation des gens du voyage installés aux étangs de Bellevue.

L'arrêté sera porté par le Policier municipal ce vendredi.

Le Maire,

Philippe BARNERON.



